



COMITE DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL n°3

Réunion du : **Mardi 31 août 2021**

Présidence : **M. Éric BORGHINI**

Présents : **MM. Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Mme Véronique LAINÉ, Noël MANNINO, Mathieu SAVY**

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président indique avoir assisté à l'Assemblée Générale du District du Var en présence de tous les Présidents de District de la Ligue. Ce fut une très belle assemblée avec l'élection du M. Willy PONT, nouveau Président du District du Var.

Il fait part de l'inquiétude des clubs sur le dispositif du pass sanitaire notamment pour 12-17 ans.

2. NOMINATION DES DELEGUES

La C.R. des délégués soumet au Bureau Exécutif la liste des délégués et leurs affectations pour la saison 2021/2022 (annexe 1).

Le Bureau Exécutif émet un avis favorable.

3. DESIGNATION DES ARBITRES

M. Noël MANNINO est chargé d'organiser une réunion avec les représentants de la CRA sur la répartition et la désignation des arbitres dans nos compétitions régionales.

4. BENEVOLE DU MOIS

La Ligue souhaite relancer l'opération « Bénévole du mois ». Sur 10 mois, seront proposés une femme et un homme par District. Pour le mois de septembre, le Bureau Exécutif souhaite mettre à l'honneur M. Sabri DAOUADI, Directeur Technique du club US ENDOUME CATALANS.

Le Bureau Exécutif valide cette proposition.

5. JOURNEE RETOUR AU FOOT DU 6 OCTOBRE 2021 A L'AC VEDENE

Le club AC VEDENE a été sélectionné pour accueillir l'opération « Journée retour au Foot » en vue de la promotion et le reprise du foot. Des animations Ligue et FFF seront proposées lors de cet évènement de reprise ; prévoir un cahier des charges.

6. JOURNEE SENTEZ-VOUS SPORT DU 25 SEPTEMBRE A CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Cette journée, en collaboration avec le CROS, regroupera plusieurs disciplines sportives afin de présenter les nouvelles offres de pratiques, sensibiliser les dirigeants sur le sport santé qui concerne tout le monde.

7. POINT SUR LA RENTREE DES BENEVOLES

La Ligue organise sa rentrée des bénévoles le samedi 4 septembre 2021. Il est rappelé que le pass sanitaire valide est obligatoire. D'autre part, les animations prévues ont été annulées en raison de la situation sanitaire encore fragile.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. Noël MANNINO rappelle que la Coupe Méditerranée n'a pas été finalisée la saison dernière en raison de l'arrêt des compétitions. Il reste à jouer 2 quarts de finale, 2 demi-finales et la finale.

Le Comité Exécutif donne son accord pour que cette compétition aille à son terme. Le week-end des 4 et 5 juin est retenu pour la finale.

Le 4^{ème} tirage de la Coupe de France se tiendra au Stade Vélodrome le mardi 21 septembre 2021.

* M. Laurent MOURET indique le dispositif « Carton Vert » a fonctionné malgré l'arrêt des compétitions ; 75 personnes sont concernées.

Le Bureau Exécutif décide de mettre en avant ces jeunes ; une action commune avec les Districts sera organisée.

* M. Raphaël BOUTIN fait part du protocole sanitaire instauré au siège de la Ligue et de l'organisation des journées de télétravail.

9. AFFAIRES COURANTES

▲ Ententes

Rectificatif au PV du 20 août 2021, il faut lire :

* District du Var, nous faisant parvenir une demande d'entente, avec avis favorable, entre les clubs BESSE SPORTS et FC STE ANASTASIE dans les catégories U 10, U 11, U 12, U 13, U 14.

→ Le Bureau Exécutif émet un avis favorable.

▲ Mutés supplémentaires

● Suite au PV de la C.R. du Statut de l'Arbitrage en date du 7 juillet 2021, par application des dispositions prévues au titre II chapitre 2 de l'article 45 du Statuts de l'Arbitrage, les clubs ci-dessous bénéficient :

* d'un joueur muté supplémentaire :

District de la Côte d'Azur

US MANDELIEU LN : non communiqué

VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU : non communiqué

AS VENCOISE : non communiqué

US PEGOMAS : non communiqué

CAVIGAL NICE S : U 16 R

District de Provence :

EUGA ARDZIV : D 1 senior

BERRE SP C : R1 senior

SALON BEL AIR F : R1 senior

ES LA CIOTAT : R2 senior

FC MALPASSE : U 17 R

AS PTT MARSEILLE : U 14 R

District de Grand Vaucluse :

SP. C. COURTHEZON : non communiqué

FA VAL DURANCE : non communiqué

District du Var :

AS MAXIMOISE : R1 senior

ET. ST ZACHARIE : non communiqué

GARDIA CLUB : R 2 senior

FC US ST TROPEZ : non communiqué

FC RAMATUELLE : non communiqué

CUERS PIERREFEU US : non communiqué

* de deux joueurs mutés supplémentaires :

District de la Côte d'Azur :

AS MONACO F.C. : U 18 R1 / U 18 R1

OGC NICE : U 14 R / U 13 D

RC GRASSE : R2 senior / U 15 R

AS CANNES : U 14 R / U 17 D

ENT. CANNET ROCHEVILLE : non communiqué

AS CAGNES LE CROS : R1 senior / U 16 R

AS FONTONNE ANTIBES : R2 seniors / D2 Seniors

SC MOUANS SARTOUX : R2 senior / R2 senior

US CAP D'AIL : non communiqué

AS MONACO FOOTBALL FEMININ : R1 Féminin / R1 Féminin

District de Provence :

O. MARSEILLE : U 14 R / U 14 R

MARIGNAGNE GIGNAC FC : R2 senior / U 14 R

AUBAGNE F.C. : U 14 R / U 14 R

FC COTE BLEUE : U 14 R / U 14 R

FC ROUSSET SVO : R1 Féminin / D2 senior

AS GEMENOS : R1 senior / U 14 R

ES FOSSEENNE : R1 senior / R1 senior

LUYNES SPORTS : R2 senior / U 14 Elite

CO CAILLOLS : U 16 R / U 16 R

District Grand Vaucluse :

ST DIDIER E. PERNOISE : non communiqué

FCF TARASCON : R1 Féminin / R1 Féminin

District du Var :

SP. C. TOULON : U 14 R / U 14 R

EFC FREJUS ST RAPHAEL : U 16 r / U 14 R

HYERES F.C. : non communiqué

US CARQUEIRANNE LC : R1 senior / U 14 R

SIX FOURS LE BRUSC FC : R1 senior / R1 senior

UA VALETTOISE : non communiqué

RFC TOULON : U 18 R / U 18 R

- Correspondance du District de la Côte d'Azur nous communiquant les clubs bénéficiant d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires par application des dispositions prévues au titre II chapitre 2 de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

* Un joueur muté supplémentaire :

ENT. CONQUE MADELEINE VICTORINE : Seniors D4
E. MENTON : Seniors D2
E. CONTES : Seniors D3
FC CIMIEZ : U 20
FC MOUGINS COTE D'AZUR : U 14 R
ST PAUL LA COLLE OM. C : seniors D3
US CANNES BOCCA O : seniors D3

* Deux joueurs mutés supplémentaires :

AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN : Seniors D1 / Seniors D1
AS ST MARTIN DU VAR : U 17 D1
ENT. ST SYLVESTRE NN : U 14 D1 / U 16 D1
ES ST ANDRE : Senior D3

▲ Correspondance de la F.F.F.

* nous remettant extraits du procès-verbal de la réunion de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux en date du 20 août 2021

Courriel du FC ISTRES du 28.07.2021 : demande d'application de l'article 164 des Règlements Généraux.

La Commission,

Autorise le FC ISTRES à utiliser, pour la saison en cours :

- dans son équipe engagée en Championnat National U 19, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence mutation
- dans son équipe engagée en Championnat National U 17, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence mutation,
- dans son équipe engagée en Championnat U 14 régional, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence mutation,

En application des dispositions de l'article 164.3 des Règlements Généraux.

Eric BORGHINI
Président